



RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE (R-01)

LISTE DES CHANGEMENTS PROPOSÉS POUR ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RATIFICATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article	Texte actuel	Texte proposé
3	L'ICQ a comme mission de donner accès au savoir et à la culture par les bibliothèques, la littérature et la littératie.	L'ICQ a comme mission de partager le savoir et la culture.
10.9	Aucun	L'évaluation de son propre rendement constitue pour le conseil d'administration une façon de renforcer sa capacité à remplir son rôle, d'accroître la portée de sa mission et de démontrer son souci permanent d'apprendre et de se perfectionner. La fréquence de cet exercice est à déterminer par le comité de gouvernance et d'éthique.
14	Comité de financement	Comité de financement et de positionnement
14.1 b)	Le comité de financement est composé d'un minimum de deux membres du conseil d'administration. La présidence du comité est assurée par l'un des membres désignés par le conseil d'administration. La présidente ou le président et la directrice générale ou le directeur général de L'ICQ en sont membres d'office. Le conseil d'administration peut aussi nommer des membres externes.	Le comité de financement et de positionnement est composé d'un minimum de trois membres du conseil d'administration. La présidence du comité est assurée par l'un des membres désignés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut aussi nommer des membres externes.